



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de HAUTEFAGE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Numéro Délibération : MA-DEL-2026-023

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 28/04/2026

Nombre de voix POUR : 10

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTION : 0

Le 28 avril 2026 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFAGE régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe EYRIGNOUX**, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX, Mme Corinne QUERIO, M. Daniel PARSOIRE, Mme Emilie FARGES, M. Thierry JOUGOUNOUX, Mme Marie Hélène NOUAILLE, M. Frank VAN ESSEN, Mme Marie-Pascale DUFOUR, Mme Charlotte PARSOIRE, M.

Valentin CARREAU.

Étaient absents excusés : Mme Marylène VERGNE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire de séance : Mme Emilie FARGES.

OBJET : VOTE TAXES ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale votés en 2025 :

- Taxe foncière (bâti) :	31,46 %
- Taxe foncière (non bâti) :	35,77 %
- Taxe d'habitation	3,30 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2026, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	31,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	35,77 %
- Taxe d'habitation :	3,30 %

Ces taux sont repris dans l'état 1259 établi par les services fiscaux.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Tulle et publication par voie
d'affichage le 28/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Philippe
EYRIGNOUX



COMMUNE : 091 HAUTEFAGE
ARRONDISSEMENT : 19 TULLE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ARGENTAT

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	591 773	31,46	111,13	765 600	240 858	31,46	240 858
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	21 539	35,77	225,21	21 800	7 798	35,77	7 798
Taxe d'habitation (TH)	165 433	3,30	50,62	163 200	5 386	3,30	5 386
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	254 042		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8	(6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	254 042 = 1,000 000			
Taxe d'habitation (TH)	254 042			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	76 351			22 509	0	26 985	- 165 487	-39 642

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	254 042	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-39 642	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	214 400
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

À TULLE

Le 06 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
DIDIER PACAUD

Le 28/04/2026

